

N° 7

Février 2016

URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
LANGUEDOC-ROUSSILLON

LE JOURNAL

DES INFIRMIERS LIBÉRAUX EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

DANS CE NUMÉRO...

EDITO _____ 2
Pour que chaque voix compte

L'UNION QUI FAIT LA FORCE _____ 4
L'URPS, à vos côtés au quotidien!
>> Quelles sont nos missions?
>> Qui sont vos élus? Que font-ils?

PANORAMA _____ 6
Quelle place pour les IDEL dans
le périmètre de la nouvelle région?

IN/OUT _____ 8
L'actualité santé vue par l'URPS
>> Nos coups de cœur
>> Nos coups de gueule

DOSSIER _____ 10
LES GRANDS COMBATS
Retour sur 5 années de projets et
de défense de l'exercice libéral infirmier

FOCUS _____ 13
Découvrez l'Espace Ethique Régional

TERRITOIRE _____ 14
Cap sur Narbonne à la rencontre
de l'association AUDIAB, Aude Diabète!

CONSEIL EXPERT _____ 15
Publicité, plaque infirmière:
>> ce qui est autorisé, ce qui est interdit
>> les conséquences en cas
de manquement.

AGENDA _____ 16



LES GRANDS COMBATS

RETOUR SUR 5 ANNÉES DE PROJETS & DE
DÉFENSE DE L'EXERCICE LIBÉRAL INFIRMIER

EDITO



Pour
que chaque
VOIX
COMPTE



**VOTEZ!
VOUS EXISTEZ!
VOUS LE DÉMONTRE-
REZ EN VOTANT!**

C'est la seule façon de **se rendre visible, de préserver notre exercice libéral et de le défendre!**

Soutenez vos idées, celles et ceux qui, futurs élus URPS, **seront en capacité de porter vos valeurs** auprès des décideurs en santé.

13 départements, **plus de 12 000 infirmiers libéraux**, offreurs de soins de premier recours... Quel poids donnerons nous à notre URPS dans cette nouvelle région?

Pour être audible, une seule solution, voter, voter en nombre!

Le 11 avril prochain: Mobilisation Générale pour élire les 24 membres de l'URPS Infirmiers du Languedoc au Pyrénées en passant par la plaine du Roussillon et, bien sûr, le Midi.

La fusion de cette grande région vient télescoper le renouvellement de ce premier mandat de notre Union.

Le journal de l'Union (7 à ce jour) a eu pour vocation de vous informer:

- › de l'actualité sanitaire et sociale en région
- › de la sécurité des infirmières, de leurs formes d'exercices
- › des travaux que nous avons mené
- › des relations que nous entretenons avec l'Agence Régionale de Santé pour vous défendre et mettre en valeur notre beau métier.



**LIBRE DE NOUS EXPRIMER
SUR LES RISQUES QUE
LA LOI DE SANTÉ FAIT PLANER
SUR NOTRE EXERCICE LIBÉRAL.**

Ce support est devenu la vitrine de notre engagement auprès de vous depuis déjà cinq ans.

Nous n'avons cessé d'écrire, de clamer à nos décideurs en santé que **l'art des infirmières libérales est la valeur indispensable** à notre système de soin «à la française».

L'URPS vous représentera dans le respect du choix que vous exprimerez en votant.

Lors du prochain scrutin vous choisirez l'équipe que vous mettrez aux commandes de cette institution.

Les missions de l'URPS sont définies par décret et ont trait essentiellement à l'organisation de l'offre de soins:

- › **proposer des projets:** messagerie sécurisée de santé, développement de la chirurgie ambulatoire
- › **soutenir des initiatives:** consultations infirmières pour la prise en charge de la douleur, du diabète
- › **rédiger des rapports:** HAD, présentation d'une étude médico-économique sur les perfusions, plan cancer, etc.

LE PRÉSIDENT DE L'URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
DU LANGUEDOC-
ROUSSILLON

- › **donner des avis:** CRSA, Conférence de territoires, MAIA, SROS, COSOS, sur la gestion des DARS, la télémédecine...

Nous sommes libres car autofinancés.

Libres de nous exprimer sur les risques que la Loi de santé fait planer sur notre exercice libéral.

Laissez-vous des technocrates dessiner les contours de notre profession?

NON!

Alors, **VOTEZ** pour vous faire représenter lors de l'élection professionnelle de ce printemps!

**VOUS EXISTEZ,
VOUS LE DEMONTREREZ
EN VOTANT!**

Chers confrères, chères consœurs, tous nos vœux pour 2016 et vous savez tous qu'il en est à formuler!

L'URPS À VOS CÔTÉS



CREDIT PHOTO © SHUTTERSTOCK

L'UNION QUI FAIT LA FORCE

Cinq ans déjà, depuis la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST) de 2009 qui donnait naissance aux URPS, Unions Régionales de Professionnels de Santé, pour chaque profession de santé exercée à titre libéral. Nous voilà donc rassemblés, nous infirmiers libéraux, dans chaque région, pour dialoguer sur toutes les questions de santé publique et négocier avec les Agences Régionales de Santé (ARS), elles aussi nées de la loi HPST.

“ L'URPS IDEL LR REPRÉSENTE 6 000 INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS LIBÉRAUX EN LANGUEDOC-ROUSSILLON ET, AVEC SON HOMOLOGUE DE MIDI-PYRÉNÉES, 12 000 PROFESSIONNELS! ”

L'organisation territoriale des soins qui a vu la création des URPS en 2010 est déjà venue rétablir un équilibre, les médecins libéraux ayant pendant longtemps été les seuls représentés au sein des unions régionales. Médecins, infirmiers, dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes, pédicures-podologues, biologistes, orthophonistes, orthoptistes à présent intégrés aux débats, c'est un meilleur pilotage du système de santé en région qui est visé.

QUELLES SONT LES MISSIONS DES URPS ?

Les Unions contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale.

Elles participent notamment :

- › À la préparation et la mise en œuvre du Projet Régional de Santé
- › À l'organisation de l'exercice professionnel (permanence des soins)
- › À des actions dans le domaine de la prévention, dépistage, éducation
- › Au développement des systèmes de communication et d'information partagés
- › À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins au vu du SROS
- › À la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu

Ainsi, notre URPS est compétente pour adresser des propositions à l'ARS sur toutes les questions concernant le volet ambulatoire du Plan Régional de Santé. En collaborant en transversalité avec l'ensemble des interlocuteurs du monde de la santé, elle peut proposer de mettre en place des projets innovants émanant des infirmiers libéraux ou des pouvoirs publics en impliquant la profession dans des démarches de santé publique à l'échelon régional. **A titre d'exemple en région, on peut citer** les projets sur la chirurgie ambulatoire, la prise en charge de la douleur ou du diabète, le déploiement de la MSSanté.

Notre union accompagne et conseille les IDELS au quotidien pour créer les maisons de santé, participer aux projets de télémédecine, de prévention ou d'éducation thérapeutique des patients.

NE PAS NOUS CONFONDRE

Avec un SYNDICAT qui intervient sur le champ conventionnel. Ainsi, la négociation de nouveaux actes ou de nouveaux tarifs reste la prérogative exclusive des syndicats. Vous contactez les acteurs syndicaux si vous avez un problème avec la CPAM, pour obtenir des renseignements sur votre convention ou des conseils tout au long de votre parcours professionnel.

Avec un ORDRE, instance garante de la déontologie de notre profession. Il est consulté notamment en cas de manquement grave d'un confrère ou d'un confrère inhérent à l'exercice de sa profession.

TROIS CHOSES À SAVOIR

- 1 L'URPS est une association de la loi 1901 dont les membres sont élus parmi les candidats présentés par les syndicats d'IDELS.
- 2 Composée d'une Assemblée Générale et d'un Bureau, l'URPS est financée par la contribution des IDELS conventionnés du LR ce qui lui garantit son indépendance. Cette cotisation est prélevée automatiquement par l'URSSAF.
- 3 Afin de mener à bien ses missions, l'URPS comporte plusieurs commissions de travail et d'expertise mises en place par les élus.

VOS ÉLUS

Les membres de votre URPS ont été démocratiquement élus par leurs pairs. Le bureau se compose de 6 infirmiers libéraux investis pour la profession. Au total, l'Assemblée Générale compte 24 infirmiers élus pour 5 ans et répartis sur les 5 départements. Avec la nouvelle région, les dimensions changent ! Le nouveau bureau comptera 6 personnes issues de Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées. La future Assemblée générale sera, elle, composée de 24 élus.

LES IDEL AU CŒUR DE LA NOUVELLE RÉGION

Née officiellement le 1^{er} janvier dernier, la grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées redessine les contours d'un territoire parmi les plus attractifs de France. Au sein de ce périmètre, les URPS Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ne forment désormais plus qu'une seule et même entité : l'Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers libéraux de Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées. Une instance forte de 12 000 infirmiers et infirmières libéraux répartis sur 13 départements !

Cette nouvelle région qui est la nôtre à présent regroupe 13 départements, se positionne comme la 5^e région la plus peuplée de France avec 5 724 711 habitants*, soit 78,7 habitants au km² (116 en métropole) et enregistre une croissance démographique de 50 000 nouveaux habitants chaque année. Sa population globale augmentera ainsi de 800 000 personnes d'ici 2030 ! De quoi organiser un système de santé optimal car de Mende à Toulouse en passant par Montpellier, Tarbes, Perpignan ou encore Narbonne, Albi ou Carcassonne, les réalités différentes et les besoins ne sont pas tous identiques. Pour accompagner et prendre soin de cette population, le secteur « santé et sciences du vivant » arrive en tête avec plus de 240 000 emplois directs impliqués. Les libéraux infirmiers se portent aujourd'hui à 12 000 têtes !

UNE QUESTION DE RÉPARTITION

Urbain-rural : La population de la Grande Région peut être répartie en trois groupes :

- **1/5 de la population** vit dans l'une des deux Métropoles, Toulouse (725 000 habitants) ou Montpellier (434 000 habitants)
- **moins d'un tiers (28 %)** vit dans les Communautés d'Agglomération (hors Toulouse et Montpellier)
- **plus de la moitié (51 %)** vit dans les autres Communautés et groupements de communes.

Âges : Un peu moins de jeunes et un peu plus de « seniors » qu'au niveau national :

- **23 % (au lieu de 24,4 %) ont moins de 20 ans**
- **19,7 % (au lieu de 17,2 %) plus de 65 ans.**

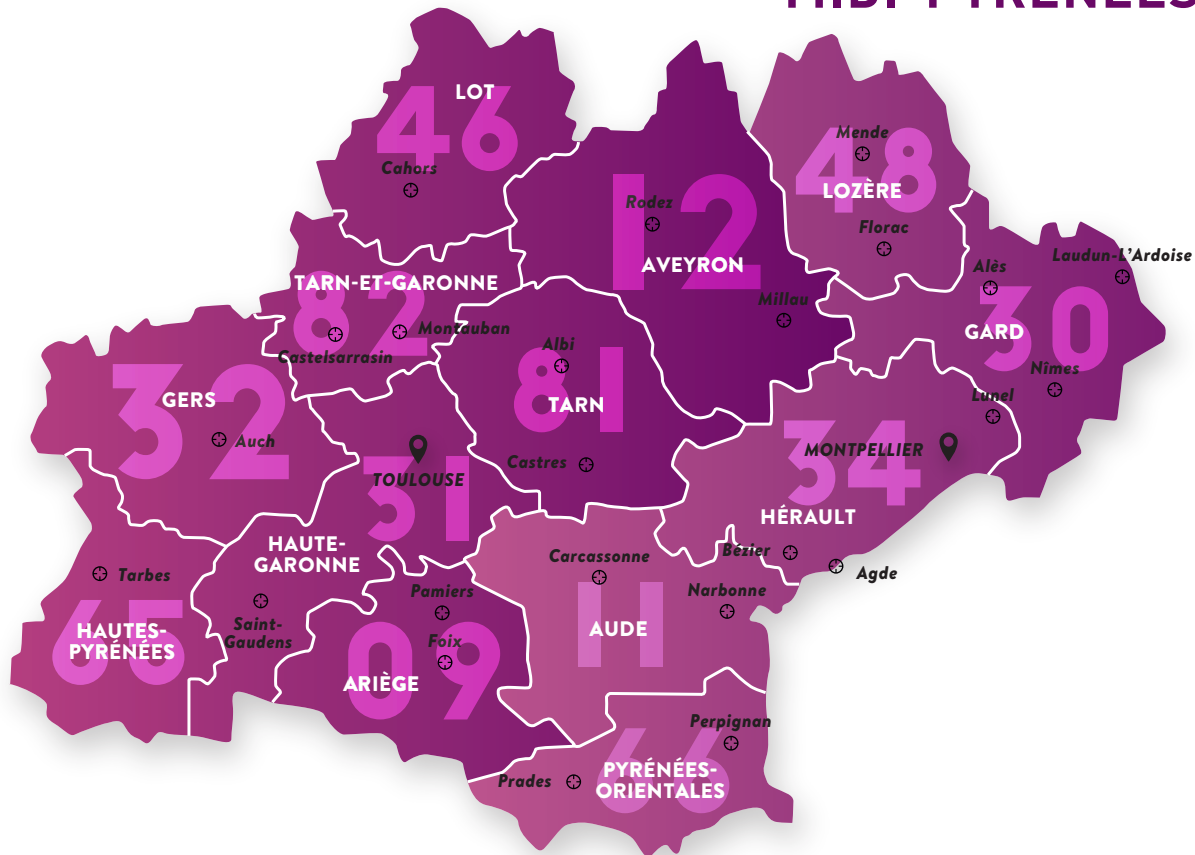
UNE NOUVELLE ARS POUR LA GRANDE RÉGION

La nouvelle ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a vu le jour le 1^{er} janvier 2016, en même temps que la grande région. Lors du Conseil des Ministres du 16 décembre, **M^{me} Monique Cavalier, a été nommée Directrice Générale de la nouvelle ARS.** Dans ses obligations, que nous ne manquerons pas de lui rappeler, l'Agence devra garantir l'égalité d'accès aux soins sur un territoire régional marqué par de fortes disparités sociales et territoriales, une population qui augmente mais qui vieillit, et une offre de soins

inégalement répartie. L'organisation de l'ARS doit s'adapter à ces priorités de santé. « *La nouvelle Loi de santé place les soins de proximité comme véritable porte d'entrée dans le système de soins. Notre organisation y répond avec la création d'une Direction du premier recours.* », explique l'institution sur son site Internet.

*Insee, au 1^{er} janvier 2014

LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES



12 000

infirmiers libéraux
peuplent notre nouvelle grande région



MONTPELLIER

Le lieu d'implantation de l'ARS
Languedoc-Roussillon / Midi Pyrénées



240 000

**emplois liés au secteur
« santé et sciences du vivant »,**
un secteur fort avec l'agriculture .



+800 000

habitants d'ici 2030

LES 'IN'



LA CARTE CPS POUR LES INFIRMIÈRES REMPLAÇANTES, UN VRAI PROGRÈS!

...Ou comment une simple carte peut représenter une avancée considérable. Les IDEL remplaçants peuvent désormais solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé un dossier pour obtenir auprès de l'ASIP Santé leur carte de professionnel de santé (CPS). Finies ainsi les déclarations fastidieuses liées aux remplacements et qui pouvaient compromettre le bon suivi et versement des honoraires.

LE PROJET AILBA SALUÉ

L'ARS s'est récemment déclarée «très contente» du travail mené par l'Association AILBA (Association des Infirmiers Libéraux du Bassin d'Alès) dans le cadre d'une enquête visant à mesurer l'impact sanitaire éventuel, sur une population de 2800 personnes (volontaires), d'une pollution aux métaux lourds des sols suite à un problème environnemental. Pour rappel, l'ARS avait contacté AILBA pour assurer cette mission de santé publique sur le bassin de vie d'Anduze. Un rôle inhabituel pour les 32 infirmiers participants qui ont apparemment apprécié de participer à cette opération, donnant une bonne image de notre profession à la population et à l'ARS. Dans les faits, il s'agit pour les IDEL de réaliser un prélèvement sanguin, un recueil urinaire et de soumettre un questionnaire sur les habitudes de vie à une population de 2 à 93 ans. 671 prises en charge ont ainsi eu lieu entre le 12 Octobre et le 29 Décembre. Le prélèvement était rémunéré au tarif NGAP plus le déplacement. La consultation avec les questionnaires 30 euros pour 30 à 45 minutes par patients.

LE PROJET ISIPAD 2 PRÉSENTÉ LE 14 JANVIER



Dans le cadre des travaux engagés autour du développement de la chirurgie ambulatoire par l'URPS des Infirmiers Libéraux du Languedoc-Roussillon, a eu lieu le 14 janvier à Montpellier une matinée de présentation du dispositif ISIPAD 2 (Intervention Soins Infirmiers Post Ambulatoire à Domicile) instauré par l'URPS des Infirmiers de Picardie en partenariat avec l'ARS. Marie-Odile Guillon, Présidente de l'URPS de Picardie a rappelé à la salle la genèse du projet en insistant surtout sur la prise en compte de la question de la douleur. Daniel Guillerm, ingénieur du projet, a lui, rappelé que le dispositif avait permis la prise en charge de nouvelles interventions nécessitant des protocoles précis (suivi KT péri-nerveux, etc.). «*C'est une belle reconnaissance du rôle des IDEL et une piste économique viable*», a quant à lui jugé Jean-François Bouscarain, Président de l'URPS IDE LR. Les représentants de l'ARS LR MP et de la CPAM (34 et 30) se sont, eux, montrés plutôt frileux au premier abord, par crainte que le projet ne s'apparente trop au PRADO déjà décliné en région. Mais à mesure que la présentation avançait, et avec les explications, entre autres, de l'Association EIL, les contours plus précis du projet ont pu être évoqués, notamment concernant le champ d'application du dispositif sur les bassins de vie de notre région. Au final, la représentante de l'ARS a déclaré que cette réunion avait été «*une belle amorce de discussion*», a demandé que soient approfondies les données et prévisions et proposé une rencontre ultérieure une fois ISIPAD décliné à la façon «*LRMP*».



LES 'OUT'

LA «BONNE SURPRISE» DE LA CARPIMKO POUR 2016...

La Carpimko, l'une des sections professionnelles de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales, a annoncé procéder à appel d'ajustement de la cotisation provisionnelle 2016 calculés sur les revenus 2015. Elle vous parviendra donc en septembre 2016. Si par dérogation vous pouvez demander à cotiser, à titre provisionnel, sur la base du revenu 2016 estimé, gare aux mauvais calculs ! En effet, si le revenu définitif s'avère supérieur de plus d'un tiers au revenu estimé, une majoration sera appliquée sur l'insuffisance de versement des acomptes provisionnels. Le taux de cette majoration est de 5% si le revenu définitif est inférieur ou égal à 1,5 fois le revenu estimé et de 10% lorsque le revenu définitif est supérieur à 1,5 fois le revenu estimé.

Pour rappel, la cotisation provisionnelle 2016 est proportionnelle à ux revenus d'activité non salariée 2014, avec deux tranches :

1^{RE} TRANCHE : de 0 à 1 fois le plafond de la sécurité sociale (0 à 38 616,00 € en 2016);

2^E TRANCHE : de 0 à 5 fois le plafond de la sécurité sociale (0 à 193 080,00 € en 2016).

Chaque tranche est affectée d'un taux de cotisation : 8,23% sur la première; 1,87% sur la seconde.

DOMOPLAIES: ÇA TRAINÉ EN LONGUEUR...

On ne vous présente plus le projet DOMOPLAIES du réseau d'experts plaies et cicatrisation en télé-médecine, CICAT-LR. Tout juste vous signalera-t-on que l'ARS Midi-Pyrénées et les acteurs médicaux régionaux s'y intéressent beaucoup et que le sujet des plaies et son traitement en mobilité a été évoqué comme une priorité régionale. Pour cause l'ARS LR se positionne comme instigateur en région pour expérimenter une tarification des actes de télé-médecine sur le fondement de l'article 36 de la LFSS2014, dicit Madame Marchand, Directrice par intérim, dans un courrier adressé à l'union en Juillet dernier.

On s'étonnera simplement du temps incroyablement long pour qu'enfin les Infirmières Libérales et médecins généralistes qui œuvrent à son déploiement obtiennent enfin une rémunération.

Bien que l'expérimentation soit baladée par les promoteurs comme un trophée habilement obtenu, (y compris hors de nos frontières), les freins à son déploiement généralisé persistent

Bonne nouvelle, l'expérimentation se termine ! Occasion rêvée pour les promoteurs de pérenniser le projet, évidemment nous surveillerons à la loupe les études promises, le coût global du projet en équation avec les nombre de plaies traitées et les objectifs attendus de baisse d'hospitalisation, coût de la masse salariale nécessaire à la viabilité du projet, du matériel nécessaire des tablettes, etc. Infirmiers Libéraux et l'ARS attendent demain la même chose, les résultats médico-économiques de l'expérimentation ! Madame Marchand conclut son courrier de Juillet : « L'agence sera pour sa part vigilante quant aux résultats de l'évaluation prévue, tant sur le plan de la qualité de l'organisation proposée aux professionnels que sur le volet médico-économique ».

Ce que personne ne nous dit, c'est ce qu'il adviendra du réseau, une fois les financements épuisés, une chose est sûre, sur la ligne comptable Libéraux, le coût avoisinera les 0 euros.

Quelle structure est capable d'absorber un coût qui semble lourd ? Pour mémoire, la prochaine réunion du Comité de pilotage régional aura lieu le jeudi 31 mars 2016. Encore une réunion. Pas la première et sûrement pas la dernière...

DOSSIER

LES GRANDS COMBATS

L'Union Régionale des Professionnels de Santé – Infirmières et infirmiers libéraux du Languedoc-Roussillon fête ses 5 ans! Retour sur les gros dossiers de ce quinquennat infirmier où, vous le verrez, les projets n'ont pas manqué.



1

LA CRÉATION DU JOURNAL DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DU LANGUEDOC-ROUSSILLON POUR GARDER LE CONTACT

Vous tenez en main le 7^e numéro de ce journal, imaginé et mis sur pied pour garder le contact avec vous. A chaque numéro, nos coups de cœur, nos coups de gueule, vos rendez-vous en région mais aussi vos portraits à travers la rubrique « *Paysages singuliers* » grâce à laquelle nous sommes allés à la rencontre des IDEL aussi bien en haute montagne (66) qu'aux fins fonds de la Lozère ou au cœur des stations balnéaires du littoral languedocien ou des quartiers sensibles de Montpellier. Une bonne façon de s'apercevoir que notre exercice prend des définitions multiples en fonction du milieu professionnel ! Et puis, bien sûr, les dossiers de la rédaction avec des focus sur la sécurité des IDEL, l'éducation thérapeutique, la messagerie sécurisée de santé, le Kit vaccination de l'ARS, l'avenir de l'HAD, les dangers de la Loi Santé. Des informations que vous retrouvez aussi sur le site Internet languedoc-roussillon.infirmiers-urps.org, pour maintenir le contact au jour le jour.

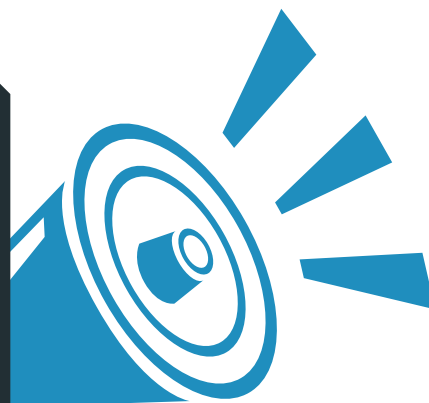
2

LANCEMENT DES APPELS À PROJETS... POUR ENCOURAGER LES BONNES IDÉES!

Pour aider à faire émerger de bonnes idées, des initiatives originales, à valoriser, encourager et développer les compétences infirmières et libérales, une enveloppe de 15 000€ a été prévue. Quatre axes ont été définis : la coordination interprofessionnelle des soins, la prévention primaire, le soin des pathologies chroniques et les systèmes d'information. Des sujets en lien avec l'avenir de notre exercice. 9 candidatures envoyées, 3 retenues. Parmi celles-ci, **Solidarité Diabète** porté par une IDEL de la Paillade, à Montpellier sur de l'ET de patient diabétique de type 2 en « *ateliers collectifs* » entre patients et professionnels de santé. Un projet social, humain et solidaire que le jury a salué et récompensé avec un chèque de 5000€.

Autre projet soutenu, avec une récompense de 10 000€ cette fois, celui d'une collaboration médecins/infirmiers dans le parcours de patients douloureux chroniques de l'Association d'infirmières cliniciennes et de Consultation, à Perpignan. L'URPS a particulièrement apprécié l'amélioration de l'observance thérapeutique.

Enfin, récompensée sur la prise en charge infirmière en chirurgie ambulatoire : l'association d'infirmiers libéraux EIL basée à Ganges. Elle propose un parcours patient dans la cadre d'une chirurgie ambulatoire en collaboration avec les infirmières libérales. Ce projet est en train de se développer en partenariat avec l'URPS.



3

UN RENFORCEMENT DE NOTRE PRÉSENCE AU SEIN DES INSTANCES ...POUR PESER DE TOUT NOTRE POIDS.

Nous sommes ainsi représentés au CRSA, à la Conférence de territoire, au sein de multiples Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), de COSOS, de comités de pilotage inter URPS, de comités de sélection des Maisons de santé pluriprofessionnelles, du Comité régional de démographie des professionnels de santé, du réseau ONCO LR, de contrats locaux de santé. Nous sommes aussi membres fondateurs du GCS « *E-Santé* », nous avons aussi obtenu deux rendez-vous avec la Directrice de l'ARS pour présenter nos actions et nos projets, comme notamment une étude médico-économique sur les perfusions.

4

DES GRANDS RENDEZ-VOUS POUR SE FORMER ET S'INFORMER

En témoignent les 2 forums URPS que nous avons organisé le 23 juin 2014 et le 18 juin 2015 (sur la thématique : « *le Diabète dans tous ses états* »). Au programme : ateliers, débats, conférences, rencontres et formations en lien avec un Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu et le FIFPL LR pour les 250 participants. Mais nous sommes aussi présents sur des événements régionaux organisés par d'autres, comme lors des Assises de la recherche et de l'enseignement ou du Forum ONCO LR.

5

UNE ÉQUIPE STRUCTURÉE POUR FONCTIONNER EFFICACEMENT

La Structuration et mise en place de l'URPS est passée par l'achat de locaux et création d'une SCI avec les Kinés et les dentistes (sous notre impulsion), la mise en place des statuts et du règlement intérieur, l'achat de matériel pour visioconférence, l'embauche d'une chargée de mission et de deux téléopérateurs sur 6 mois pour le développement de la messagerie sécurisée et la formation des élus. Le tout avec un bilan comptable positif.

7

DES PRIORITÉS RÉGIONALES POUR UNE COHÉRENCE DE NOS ACTIONS

Soutenir la Messagerie sécurisée de santé (MSSanté) couplée avec DMP - ROR libéral (répertoire opérationnel des ressources), pour communiquer de façon sécurisée entre professionnels de santé, en accord avec la Loi. L'URPS Infirmier a été le moteur de cette action en région, les autres URPS ont simplement suivi. Le plus de cette action : la constitution d'une liste qualifiée des infirmières libérales, les rendant visibles et identifiables. Citons aussi l'élaboration d'un dossier uniformisé de soins à domicile en collaboration avec un groupe d'infirmiers libéraux de Béziers, à l'initiative de ce projet.

6

DES INTERVENTIONS DE TERRAIN QUAND C'EST NÉCESSAIRE

Dans le cadre de réunions délocalisées, nous avons rencontré des IDEL de Maisons de Santé pluridisciplinaire (construite ou projet) : Les Angles (projet), Saint Paul de Fenouillet (affaire Bayer), Esperaza-Couiza et La Canourgue. Nous avons aiguillé les IDEL de la MSP de Tuchan en difficulté financière et sans médecin. L'URPS a « *mis les pieds dans le plat* » avec l'affaire Bayer sous les indications d'un élu URPS et a rencontré le Président de l'URPS médecin (D^r Ortiz) pour « *une mise au point* ». Elle a interpellé l'ARS. Pour rappel, nous dénoncions l'embauche d'une cadre ide financée par le labo Bayer sur plusieurs MPS contre les données anonymisées des patients orchestrée par l'URPS Médecin!

8

DES OBSERVATIONS ET AVIS POUR FAIRE ÉVOLUER LES CHOSES

L'URPS a créé des commissions au sein de l'Union pour une meilleure organisation, a contribué au Plan Cancer dans les étapes de réflexion, émis des avis sur le Plan Régional de Santé, la gestion des DASRI, sur le projet de télémédecine Domoplaies, mené l'enquête sur l'HAD et rendu une évaluation des relations entre les IDEL et les HAD, en publiant un rapport intitulé « *Favoriser la collaboration entre les infirmiers libéraux et les établissements de HAD en Languedoc-Roussillon* ».

DÉCOUVREZ L'ESPACE ETHIQUE RÉGIONAL

Lieu de formation, de rencontres et d'échanges interdisciplinaires, l'Espace éthique régionale a pour vocation de favoriser le questionnement dans les champs sanitaire et médico-social. Lancé il y a quelques mois à Montpellier, il a déjà réuni des centaines de praticiens et autres acteurs des secteurs professionnels, lors de conférences-débats portant sur des sujets sensibles relatifs au soin.

Doté d'un conseil d'orientation et d'une équipe permanente, l'Espace régional de réflexion éthique Languedoc-Roussillon rassemble des professionnels de santé issus des domaines de la recherche, du soin et du médico-social mais aussi des juristes, des philosophes, des psychologues ou des économistes dans une démarche de réflexion résolument pluridisciplinaire.

Il a vocation à promouvoir et diffuser les valeurs d'une culture éthique auprès du public à travers l'organisation de débats et de conférences ouverts à tous. Il favorise également le développement de la formation des étudiants et des professionnels de santé ainsi que de la recherche en éthique, encourageant ainsi l'ancrage de cette réflexion dans les pratiques professionnelles. Pour preuve, un diplôme inter-universitaire (DIU) « *Ethique et pratiques médicales* », conjoint avec l'Espace éthique méditerranéen, ouvert à Montpellier en septembre dernier.

DES GROUPES DE TRAVAIL SE SONT MIS EN PLACE POUR MENER UNE RÉFLEXION THÉMATIQUE CIBLÉE QUI SE DOIT D'ÊTRE MÉTHODIQUE ET INTERDISCIPLINAIRE.

Ils réunissent autour des professionnels de santé des spécialistes des sciences humaines et sociales, de la philosophie ou du droit ainsi que des représentants associatifs témoignant du vécu des malades et de leur famille. Leur objectif :

échanger et tenter d'améliorer certaines pratiques de soin en interrogeant leur adéquation et leur pertinence au regard des valeurs éthiques.

AMELIORER LES PRATIQUES, UN OBJECTIF QUI NE PEUT LAISSER LES INFIRMIERS LIBÉRAUX INSENSIBLES.

« *Ainsi éclairé, le discernement éthique peut se positionner à juste distance entre le singulier et l'universel pour aborder les questions cruciales d'autonomie, d'intégrité et de dignité dans la vulnérabilité, à l'aune des valeurs essentielles de responsabilité, de respect et de solidarité qui doivent le porter* », explique Jacques Bringer, Président et Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes. A l'heure où la course à l'efficacité économique en santé et la recherche de l'efficacité scientifique se traduit par un traitement de plus en plus technologique, numérisé et standardisé des patients, l'Espace éthique propose ainsi une « respiration » visant à questionner et défendre la dimension humaine du soin.



Dernière Jacques Bringer, président de l'Espace Ethique et doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes, on retrouve une cinquantaine d'adhérents et une équipe pluridisciplinaire composée de Thierry Lavabre-Bertrand, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes, Pascaline Rocher, coordinatrice, Camille Abettan, philosophe et Gaetana Aiello, secrétaire.

EN SAVOIR +

Informations: espace-ethique-lr.org

Les contacter:

espace-ethique-lr@chu-montpellier.fr
ou composer le 04 67 33 23 90

S'y rendre / leur écrire:

Espace éthique Languedoc-Roussillon
CHU la Colombière
39, avenue Charles Flahault
34295 Montpellier

RENCONTRE AVEC LE RÉSEAU AUDOIS AUDIAB

L'URPS vous propose de partir à la rencontre, dans ce numéro, d'AUDIAB, une association qui a pour objet, dans le département de l'Aude et particulièrement dans la région de Narbonne, de contribuer à prévenir le diabète de type 2 et les maladies chroniques et leurs complications auprès de la population générale et la population en situation de vulnérabilité.

Créé en 2000 à l'initiative de 4 co-fondateurs: Le Docteur Courrèges, Chef de service de Médecine A du centre hospitalier de Narbonne, la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aude, l'association de formation médicale continue de Narbonne, et le laboratoire Novonordisk, Audiab un réseau de santé particulièrement actif.

A l'origine association de professionnels de santé, libéraux et hospitaliers, qui s'adressait aux personnes diabétiques de type 2 du Narbonnais, il avait alors pour principal objectif de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients diabétiques de type 2 en proposant aux patients diabétiques une prise en charge coordonnée en lien avec le centre hospitalier de Narbonne.

UNE ATTENTION PORTÉE SUR L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Mais depuis 2012, l'association a recentré son activité principalement sur le développement de programmes d'éducation thérapeutique, toujours en lien avec le centre hospitalier mais aussi en partenariat avec les associations du territoire. Ateliers, conférences, débats, sessions de formation rythment ainsi le programme annuel de l'association. (plus d'infos sur www.audiab.fr) qui compte parmi ses partenaires les principales institutions territoriales et de santé du territoire. Prochaine actualité en date: une session de formation (voir Agenda page 16).

UNE INITIATIVE SALUÉE PAR L'URPS

Comme nous le savons toutes et tous, le diabète est une maladie qui se caractérise par un excès de sucre dans le sang. Il est défini par une glycémie supérieure à 1,26 g/L à jeun, à deux reprises. Le diabète de type 2 peut rester silencieux pendant de longues années. Le traitement du diabète repose sur une alimentation équilibrée, la pratique d'une activité physique régulière et la prise de médicaments adaptés, que l'éducation thérapeutique peut contribuer à promouvoir. Un suivi régulier par un professionnel de santé (médecin + IDEL) est nécessaire, pour déceler rapidement les complications qui risquent de survenir en cas de diabète et limiter leur aggravation grâce à une prise en charge adaptée.

+ d'infos sur www.audiab.fr



LES CONTACTER

Association Audiab
IFSI 12 quai Dillon
11100 NARBONNE

Narbonne (A Narbonne, les ateliers se font à la Maison Médicale de garde)
Secrétariat association M^{me} C.CAZANAVE : 04 68 42 27 70
Coordinatrice M^{me} A.BROZZETTI : 06 89 38 41 27

Argeliers et Salleles d'Aude
M^{me} C.MORALES 06 61 18 97 09
M^{me} S.GALIBERT 04 68 46 98 45

Nissan Lez Enserune
M^{me} A.COUHET-GUICHOT 06 72 91 56 73

Port la nouvelle
Mr Olivier ALBERT 06 84 24 29 22

SE FAIRE CONNAÎTRE SANS PASSER PAR LA PUBLICITÉ

Publicité et exercice libéral infirmier sont incompatibles. L'article R. 4312-37 du code de la santé publique prévoit d'ailleurs des sanctions sévères pour les contrevenants. Mais il apporte aussi des précisions intéressantes permettant aux infirmiers de se rendre visibles en respectant les réglementations en vigueur.

LA PLAQUE PROFESSIONNELLE

C'est la plaque disposée en bas de l'adresse de votre cabinet. Son aspect et son contenu sont régis par la loi.

👍 Autorisé: noms, prénoms, titres, diplômes et, le cas échéant, lieu de délivrance, certificats ou attestations reconnus par le ministre chargé de la santé, adresse et téléphone professionnels et horaires d'activité. Dimension maximale: 25 cm x 30 cm.

🚫 Interdit: toute mention complémentaire ne figurant pas dans la liste ci-dessus.

LES CARTES DE VISITE

Faites-en vos plus fidèles alliées!

👍 Autorisé: la distribution à l'ensemble de vos patients, même pour un soin basique. Pourquoi se priver si un patient, satisfait de votre professionnalisme, souhaite vous recommander? Vos cartes de visites et vos papiers en-tête ne peuvent porter d'autres mentions que celles gravées sur votre plaque professionnelle.

🚫 Interdit: distribuer vos cartes comme un tract! Vos cartes de visites sont exclusivement réservées aux patients et ne peuvent être distribuées dans le voisinage. Vous pouvez en donner aux autres professionnels de santé si, et seulement si, ils ont toutes les cartes de tous vos confrères.

LE COURRIER À VOS CONFRÈRES ET L'APÉRITIF CONVIVAL

Installation, déménagement? Avez-vous pensé à rédiger un courrier bref et précis à tous les professionnels de santé de votre secteur? Médecins, kinésithérapeutes, pharmacies, prestataires de services sont aussi de bons relais! Pensez bien sûr à préciser vos horaires, vos permanences, contacts

Concernant l'apéritif... Inviter les IDEL du secteur à faire votre connaissance autour d'un verre est un excellent moyen d'échanger vos cartes de visite et d'indiquer vos disponibilités pour des remplacements. La bonne idée quand on débute en libéral?

LES PAGES JAUNES

Gratuite pour les professionnels de Santé, l'inscription dans l'Annuaire est presque indispensable. C'est l'outil de référence par excellence de nombreux patients, notamment des personnes âgées.

👍 Autorisé: optimiser sa visibilité en figurant sur les nombreux annuaires gratuits qui fleurissent sur le Web. On vous demandera de fournir votre siret. Prenez garde aux annuaires qui vous demandent de payer pour figurer dans leurs pages!

PEUT-ON CRÉER UN SITE INTERNET?

Réglementairement, rien ne s'opposerait à ce qu'un infirmier ait un site Internet mais les règles demeurent identiques: les mentions pouvant figurer sont exactement les mêmes que celles figurant sur la plaque professionnelle

LA PRESSE

S'agissant des insertions dans la presse, le texte est très précis:

👍 Autorisé: «l'infirmier ou l'infirmière qui s'installe, qui change d'adresse, qui se fait remplacer ou qui souhaite faire connaître des horaires de permanence peut procéder à deux insertions consécutives dans la presse».

🚫 Interdit: l'ouverture de votre cabinet ne peut pas faire l'objet d'un article dans la presse locale. Vous avez seulement droit à deux insertions informant de votre installation, c'est tout! Seule exception, dans le cadre d'une transmission de cabinet, l'ancien titulaire peut informer ses patients de la reprise de sa clientèle. Mais il doit être factuel et ne pas parler des qualités du successeur.



VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS

10
MARS
2016

COLLOQUE: Le refus de soins

L'Espace régional de réflexion éthique et le réseau des médiateurs en santé du Languedoc-Roussillon vous invitent à participer au colloque «*Le refus des soins: entre le respect d'un droit et l'obligation d'assistance*»

AU PROGRAMME 5 INTERVENTIONS

- > **Obstétrique:** Marc Simon, sage-femme au CHRU de Montpellier
- > **Néonatalogie:** Gilles Cambonie, PU-PH en pédiatrie néonatale au CHRU de Montpellier
- > **Anorexie:** Jacques Bringer, PU-PH en endocrinologie, doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes, président de l'Espace éthique L-R
- > **Cancérologie:** Nicolas Sirvent, PU-PH en onc-hématologie pédiatrique au CHRU de Montpellier
- > **Transfusions:** Thierry Lavabre-Bertrand, PU-PH en hématologie clinique au CHU de Nîmes, directeur de l'Espace éthique L-R

+ **Table ronde et débat** avec les intervenants et Eric Baccino, médiateur et médecin légiste au CHRU de Montpellier; Emmanuel Terrier, juriste et enseignant en Economie de la santé à l'ISEM, UM; Anne-Sophie Dentan, pasteur et membre du comité d'éthique de Nîmes.

Conclusion par François Violla,
professeur de droit à l'Université de Montpellier

Le jeudi 10 mars 2016 de 15h à 18h
Amphithéâtre anatomique de la Faculté de Médecine
2 rue de l'Ecole de Médecine, Montpellier

Inscription par mail gratuite et obligatoire:
espace-éthique-lr@chu-montpellier.fr

Contact :
Pascaline Rocher - 04 67 33 23 90

10-11
MARS
2016

FORMATION Gestion de patients diabétiques à domicile

Cette formation s'adresse aux infirmiers libéraux à domicile et rentre dans le cadre de l'OGDPC.

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Évaluer les capacités du patient et de son entourage à s'autogérer
- Organiser un suivi éducatif et faire le lien avec l'éducation thérapeutique
- Connaître la physiopathologie du diabète
- Connaître et conseiller les traitements, leurs modes d'action et l'adaptation des doses
- Anticiper les complications, les identifier et alerter
- Conseiller sur l'alimentation et sur la prévention et la gestion des hypoglycémies
- Connaître les pathologies du pied diabétique et adapter les protocoles de pansement

Public / 10 personnes minimum, 15 personnes maximum
(Infirmiers libéraux à domicile)
Prérequis/ Expérience dans le suivi de patients diabétiques à domicile.
S'inscrire par téléphone au 06.89.38.41.27
ou directement sur ogdpc.fr

11
AVRIL
2016

ELECTIONS URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX

Vous recevrez début avril, sous envoi unique, une enveloppe portant nom, prénom, adresse, mention de l'URPS.

Cette enveloppe contiendra:

- une circulaire de propagande par liste
 - un bulletin de vote par liste
 - une enveloppe opaque destinée à contenir le bulletin de vote
- ATTENTION, cette enveloppe ne doit contenir aucune mention.

Date limite du vote par correspondance: le 11 avril 2016
Cachet de la poste faisant foi. Ne pas affranchir.

Dépouillement et proclamation des résultats: le vendredi 15 avril
Date limite de contestation: le mercredi 20 avril 2016

3
JUIN
2016

5^e journée AILBA

Thème: "Les Associations Infirmières porteuses d'un projet, de Santé ou de la promotion de la profession": freins, clefs, contacts qui permettent que le projet devienne réalité.

Infos sur www.ailba.fr



Comité de rédaction: Bureau URPS

NOUS ÉCRIRE

URPS Infirmiers LR
Maison des Professions Libérales
285, rue Alfred Nobel
34000 MONTPELLIER

NOUS CONTACTER

Tél.: 04 67 69 67 58
contact@urpsinfirmiers-lr.fr

Mise en page et PAO Evermore

Retrouver le site des
URPS Infirmiers libéraux
en flashant ce code...



ou en vous rendant sur
languedoc-roussillon.infirmiers-urps.org